



Réunion publique – Amiens - 6 juillet 2017

Synthèse des échanges





Contexte de la réunion

Lieu : Méga Cité à Amiens

Horaire : 18h30

Objet : réunion publique de présentation du S3REnR

Nombre de participants : 50 personnes environ

Interventions préliminaires

- Mot d'accueil par **Laurent Cantat-Lampin**, délégué régional RTE Hauts-de-France.
- **Bernard Féry**, garant de la concertation du S3REnR, nommé par la Commission Nationale du Débat Public, explique en quoi consiste la concertation préalable du public et son rôle de garant.
- **Bruno Sardinha**, DREAL Hauts-de-France, chef du pôle air, climat, énergie présente les orientations en matière d'énergie renouvelable au niveau national et régional ainsi que la procédure de révision du S3REnR.
- **Laurent Cantat-Lampin**, délégué régional RTE Hauts-de-France explique ce qu'est un S3REnR puis présente le contenu du S3REnR des Hauts-de-France.
- En complément, **Guilhem Besseyre-des-Horts**, chef du service études décisionnelles RTE Hauts-de-France présente le réseau existant et les travaux (renforcement, ouvrages à créer...) prévus dans le cadre du S3REnR.



Echanges avec le public

Question : une représentante de l'association « SOS de nos campagnes 80 » constate qu'il est prévu de raccorder de nombreux projets éoliens. Toutefois, à Airaines, il semble y avoir peu d'investissement prévu sur le réseau alors que les projets éoliens se multiplient.

Réponse : Guilhem Besseyre-des-Horts de RTE indique qu'il s'agit de la zone du poste électrique de Blocaux. Il explique que dans le cadre de la révision du S3REnR, il est envisagé des travaux sur les postes de Blocaux (insertion d'un nouveau transformateur de 80 MW) et Limeux (insertion de 2 autres transformateurs de 80 MW). Ces travaux seront suffisants pour accueillir les productions locales.

En complément, elle souhaite savoir plus précisément comment et où seront réalisés les raccordements des projets éoliens du secteur d'Airaines jusqu'au poste de Blocaux.

Laurent Cantat-Lampin, délégué régional RTE, répond que le schéma concerne uniquement les travaux prévus sur les réseaux électriques. Il permet ainsi de définir des secteurs à renforcer où les producteurs pourront venir se raccorder. Mais la liaison de raccordement entre un parc éolien et le réseau électrique n'est pas intégrée au schéma.

Yannick Decoster, Chambre d'agriculture de la Somme (service foncier), demande qui prend en charge le raccordement des unités de production isolées au réseau principal ?

Laurent Cantat-Lampin indique que le producteur d'électricité paye son raccordement jusqu'au réseau électrique, généralement le réseau de distribution. La construction de l'ouvrage est réalisée par le gestionnaire de réseau pour le compte du producteur.

Il demande également s'il est envisageable d'organiser une mise en concurrence de ces travaux de raccordement afin d'en minimiser le coût.

Laurent Cantat-Lampin répond que c'est au législateur de décider des procédures à mettre en œuvre. Il précise que, en ce qui concerne le réseau RTE et dans certains cas, les producteurs peuvent demander de réaliser eux-mêmes leur propre liaison de raccordement.

Thierry Gaudillière, adjoint au directeur à ENEDIS Picardie, indique que les raccordements sont réalisés par les équipes d'ingénierie d'ENEDIS. En revanche, des expérimentations sont en cours dans le Nord-Pas-Calais où les travaux d'ingénierie réseau sont confiés à certains producteurs volontaires.

Un développeur éolien souhaite savoir quels sont les avantages du S3REnR en plus du raccordement des EnR : est-ce que cela sécurise le réseau ou améliore les échanges avec les voisins européens ? y a-t-il d'autres bénéfices pour les consommateurs ?

Laurent Cantat-Lampin explique que les investissements sont prévus exclusivement pour les EnR. Par exemple, lorsque l'on rajoute des transformateurs au sein des postes électriques, c'est uniquement pour répondre aux besoins de l'arrivée des EnR et non pour la consommation. Par ailleurs, cela n'a pas d'effets sur les échanges interrégionaux.



Il indique que les renforcements réalisés sur les réseaux pour améliorer l'alimentation électrique des territoires sont pris en charge par le TURPE (c'est-à-dire le tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité) payé par l'ensemble des consommateurs.

Le maire de Molliens Dreuil demande si le S3REnR comprend bien les projets de raccordement jusqu'en 2019 ?

Laurent Cantat-Lampin confirme qu'il s'agit d'un S3REnR de transition jusqu'à la validation du SRADDET prévu pour mi-2019.

Le maire s'interroge aussi sur la concentration des éoliennes dans le secteur d'Airaines, 12 mâts éoliens venant d'être autorisés par le préfet. Or, il semblerait que les postes électriques d'Airaines et de Croixrault soient déjà saturés. Est-ce que ce nouveau projet a été intégré au S3REnR ou fera-t-il partie du futur schéma après 2019 ?

Bruno Sardinha de la DREAL Hauts-de-France explique que les services de l'Etat ont, en amont, identifié tous les projets en cours d'instruction pour les intégrer au projet de schéma. C'est donc a priori le cas pour ce projet.

Guilhem Besseyre-des-Horts complète en indiquant qu'on retrouve les informations dans le document technique du S3REnR. Il précise que le réseau 90 000 volts du secteur d'Airaines est saturé et que le schéma prévoit des solutions de renforcement plus structurantes sur la zone, dans les postes de Blocaux et Limeux.

L'association « SOS de nos campagnes 80 » précise qu'il y a actuellement 8 parcs en instruction (correspondant à 70 éoliennes) à Airaines qui compte déjà 50 éoliennes en fonctionnement. La concentration des installations sur ce secteur pose question. Elle s'inquiète aussi du raccordement de ces éoliennes au réseau.

Bruno Sardinha indique qu'en moyenne depuis plusieurs années 30 % des projets éoliens sont refusés sur l'ensemble des Hauts-de-France.

Concernant les raccordements, il précise que, une fois les projets autorisés et en fonction de l'implantation définitive des mâts éoliens, le producteur prend contact avec les gestionnaires de réseaux pour étudier les solutions pour le raccordement. Ensuite, sur la base d'une étude environnementale, un tracé est déterminé en concertation avec le territoire. Il s'agit d'une procédure prévue par la loi, avec un temps de consultation des élus locaux notamment.

Laurent Cantat-Lampin ajoute que si ces projets sont en instruction, cela signifie que RTE les a intégrés dans les gisements prévus pour l'élaboration du schéma.

La présidente de l'association indique que, sur les 8 projets en instruction, deux permis ont été accordés cette année et qu'un troisième ne devrait pas tarder. Elle demande si c'est bien aux producteurs éoliens de payer le raccordement et souhaite également savoir si, en plus des nouveaux parcs éoliens, il va y avoir des lignes à haute tension.

Laurent Cantat-Lampin confirme que, dans tous les cas, le producteur éolien paye le raccordement au réseau électrique. Il précise qu'aucune nouvelle ligne n'est prévue dans



le S3REnR dans le secteur d'Airaines et confirme que les nouvelles lignes inscrites au S3REnR seront construites en souterrain.

Guilhem Besseyre-des-Horts ajoute que les liaisons de raccordement des parcs éoliens vers le réseau de RTE sont également construites en souterrain.

Yannick Decoster, Chambre d'agriculture de la Somme, demande si l'ensemble des projets figurant sur la carte seront réalisés d'ici à 2019, et notamment la ligne prévue au sud d'Amiens.

Laurent Cantat-Lampin répond que non : certains projets seront réalisés rapidement (notamment certains renforcements de réseaux) et d'autres prendront plusieurs années en fonction des procédures administratives et de concertation (pour les nouvelles lignes électriques souterraines par exemple).

Il précise que ce sera le cas pour la ligne au sud d'Amiens : une fois la validation du schéma obtenue (en 2018), il faut compter en moyenne 5 années avant la mise en service de ce type d'ouvrage.

Le représentant de la Chambre d'agriculture constate que dans la Somme, les agriculteurs disposent d'une certaine expérience de concertation avec RTE concernant les travaux d'enfouissement des lignes électriques. Il salue les moyens mis en œuvre par RTE pour ces concertations constructives et anticipées qui ont permis de préparer les travaux dans les meilleures conditions. Il espère que ces retours d'expériences seront mis à profit et que le partenariat avec RTE va se poursuivre afin d'améliorer encore les implantations des lignes.

Laurent Cantat-Lampin confirme la volonté de RTE de poursuivre les relations constructives avec la Chambre d'agriculture.

Un développeur éolien s'interroge sur l'investissement de 220 millions d'euros. RTE étant une entreprise publique, est-ce le contribuable qui va payer ? Il demande également si les entreprises locales vont bénéficier des travaux.

Laurent Cantat-Lampin explique que la majorité des 220 millions d'euros est payée par les producteurs à travers une quote-part au prorata du mégawatt produit. Mais in fine, c'est bien sûr le consommateur qui paye via la CSPE (contribution au service public de l'électricité).

Concernant les travaux, il indique que RTE est engagé, depuis plusieurs années, dans des démarches volontaires d'optimisation des retombées locales. Cela passe par des travaux confiés à des entreprises locales pour les chantiers, mais aussi par la mise en place de démarches d'insertion de personnes en difficultés.

Un représentant d'ENEDIS ajoute que les travaux réalisés sur les réseaux concernant le raccordement des producteurs EnR sont sous-traités à des entreprises locales.



Interruption des questions de la salle pour projection des questions posées par SMS et des contributions papier :

Le nucléaire est-il identifié comme une énergie renouvelable ?

Bruno Sardinha répond que, tout comme le charbon, le nucléaire n'est pas une énergie à 100% renouvelable. Les énergies renouvelables sont l'hydraulique, le solaire, l'éolien et la méthanisation. Il précise toutefois que l'éolien en mer ne rentre pas dans le S3REnR.

Quel est le niveau de production et de consommation dans les Hauts-de-France ?

Après explication de la nécessité d'un équilibre global entre la consommation et la production à l'échelle du pays, Laurent Cantat-Lampin précise les chiffres pour 2016 dans les Hauts-de-France : 45 TWh ont été produits sur la région pour une consommation de 47 TWh, ce qui signifie que globalement les Hauts-de-France consomment plus qu'ils ne produisent.

L'éolien fait-il baisser les émissions de gaz à effet de serre ?

Bruno Sardinha confirme, en particulier lorsqu'il se substitue à des énergies fossiles.

Reprise des questions en direct avec la salle :

Un participant demande comment se positionnent les Hauts-de-France avec une quote-part d'environ 73 k€/MW par rapport à d'autres régions.

Laurent Cantat-Lampin répond que dans les précédents schémas, la quote-part était de 9 k€/MW dans le Nord-Pas-de-Calais et de 58 k€/MW en Picardie. Ces chiffres correspondent aux investissements à réaliser sur le réseau électrique pour accueillir les EnR. Si l'on regarde la carte du réseau, on voit que le réseau électrique du Nord est très développé du fait de sa très forte urbanisation. C'est moins le cas en Picardie, secteur plus rural avec un réseau électrique moins développé. Or, c'est globalement dans la Somme, l'Aisne et dans le Pas-de-Calais que se développent les énergies renouvelables. Il faut donc renforcer les réseaux dans ces secteurs pour les accueillir, d'où une quote-part régionale plus importante.

Concernant les autres régions, les chiffres varient entre 70 k€/MW et 9 k€/MW avec une moyenne autour de 30 k€/MW. Rappelons que le schéma des Hauts-de-France est le 1^{er} à être révisé. Les autres schémas verront aussi leur quote-part évoluer lors qu'ils seront révisés à leur tour.

L'association « SOS de nos campagnes 80 » souligne que lorsque l'on parle d'énergies renouvelables dans les Hauts-de-France, on parle en réalité de 90 % d'éolien terrestre. Elle regrette l'absence d'étude environnementale à l'échelle de la région pour savoir si le territoire pouvait supporter 2,7 GW d'éolien supplémentaires.

Bruno Sardinha répond que les projets sont déposés, puis instruits par les inspecteurs des installations classées. Lors de cette instruction, un certain nombre de documents sont produits dont les études d'impacts, analyses paysagères... Une fois que le projet est autorisé se pose alors la question de son raccordement. La question de l'impact environnemental est donc systématiquement traitée pour chaque projet.



Selon la représentante de l'association, trois enquêtes publiques ont eu lieu en l'espace de 4 mois dans le secteur d'Airaines et certains projets auraient été autorisés malgré des avis environnementaux défavorables.

Bruno Sardinha explique que le préfet dispose d'un rapport d'instruction avec tous les éléments objectifs d'études et d'analyse. Lorsqu'un accord est donné par le préfet, c'est que l'instruction a abouti à ce résultat. Il rappelle qu'en moyenne depuis 2000, 30 % des projets éoliens sont écartés lors de l'instruction.

Le garant intervient pour souligner cette problématique liée aux questions environnementales et fait deux remarques :

C'est une question qui revient souvent dans d'autres débats : peut-on d'abord raisonner en termes de dialogue environnemental avant l'arrivée d'un projet ? Cette question environnementale ne se pose que lorsqu'on est en présence d'une possibilité de projet ou d'un projet avéré. Avec la « concertation préalable », les pouvoirs publics manifestent leur volonté de tendre vers des échanges le plus en amont possible des projets.

Ensuite, chaque projet est soumis à une procédure spécifique, des avis sont émis, des décisions sont prises... Il convient de faire en sorte que le dialogue s'améliore, en comprenant que les riverains et les habitants soulèvent la question.

La représentante de l'association précise que le précédent S3REnR avait été élaboré à partir du SRCAE qui s'appuyait sur des études environnementales et paysagères indiquant combien d'éolien terrestre pouvait être accueilli sur le territoire. Or, ces études datent de plus de 10 ans, notamment pour la Somme. Aujourd'hui, même si RTE ne fait que suivre les lois, il semble impensable d'envisager de doubler le nombre d'éoliennes sans qu'aucune étude ne soit faite sur l'ensemble du territoire.

Il est indiqué que ce point de vue est pris en note dans le compte-rendu.

Un habitant demande si RTE ne peut pas demander à ce que les énergies renouvelables soient régulées (moins d'éoliennes) en veillant à leur variété et à leur décentralisation, car certains habitants ont le sentiment de vivre dans « une centrale éolienne ».

Laurent Cantat-Lampin indique que cela ne relève pas des prérogatives de RTE. L'Etat définit les ambitions et les objectifs nationaux par filière de production d'électricité tout en intégrant des objectifs européens. L'obligation de RTE est de raccorder tous les producteurs et donc toutes les énergies renouvelables. Le S3REnR ne définit pas le type d'EnR qui va arriver, c'est le principe du « 1^{er} arrivé, 1^{er} servi » qui s'applique. L'objectif des 3000 MW du S3REnR se fonde sur les projets en instruction et il s'agit dans les Hauts-de-France majoritairement de projets éoliens. Néanmoins, cela ne signifie pas qu'il n'y a pas d'autres types d'EnR et certaines politiques publiques, celles du Conseil régional par exemple, peuvent influencer les choix qui conduiront au développement d'autres types d'énergies.

Bruno Sardinha complète en expliquant que l'objectif de la France est bien de développer les EnR en les produisant aux meilleurs coûts. C'est pourquoi les projets éoliens vont émerger dans les régions ventées (vent régulier et de qualité), les projets photovoltaïques vont plutôt se développer dans les régions ensoleillées et les régions boisées auront des projets de cogénération de bois. Ainsi, chaque région participe à la transition énergétique



en fonction de ses atouts. Il rappelle également que le Code de l'Environnement est là pour garantir que les impacts soient étudiés et que des analyses environnementales sont réalisées au préalable avant toute prise de décision.

Ce même participant demande si, selon RTE, en matière de transport d'électricité, les énergies renouvelables pourront un jour remplacer le nucléaire ?

Laurent Cantat-Lampin indique que RTE réalise des études prévisionnelles et différents scénarios sont envisagés en fonction des politiques énergétiques et des grandes tendances d'évolution de la société (modération de la consommation par exemple...). Sur le principe, il est possible de se passer totalement du nucléaire, mais cela nécessite des anticipations et des adaptations sur le parc de production et sur les réseaux. Il conseille au public de consulter un document récent de l'ADEME qui décrit un scénario 100 % énergies renouvelables à l'horizon 2050.

Bruno Sardinha ajoute que cette étude de l'ADEME, publiée en mars 2015, intègre des volets techniques, économiques et différents paramètres comme l'autoconsommation, l'efficacité énergétique, les nouveaux usages... Cette étude conclut qu'il est possible d'atteindre 100 % d'énergies renouvelables en 2050, mais démontre la complexité de sa mise en œuvre et le temps nécessaire à l'adaptation des réseaux. Il indique que certains voisins européens (le Danemark, par exemple) atteignent régulièrement des pointes à plus de 100 % d'énergies renouvelables.

La représentante de l'association « SOS de nos campagnes 80 » demande combien de foyers supplémentaires avec les 3000 MW peuvent être alimentés par l'éolien terrestre.

Laurent Cantat-Lampin explique que RTE peut prévoir de façon assez précise du jour pour le lendemain le volume de production d'énergie éolienne. En moyenne sur l'année, l'éolien représente environ 25 % de la puissance installée sur le territoire des Hauts-de-France. Si l'on ramène cela aux 3000 MW, cela correspond environ à 750 MW en moyenne soit environ 750 000 personnes qui seraient alimentées par l'énergie éolienne.

En complément, elle demande quelle est la part de ce nouveau schéma dans le dispositif national. Que représentent ces 3000 MW au niveau national ?

Laurent Cantat-Lampin apporte de nouvelles précisions : à ce jour, environ 3000 MW d'éolien sont en service dans les Hauts-de-France, ce qui représente 10 % de la consommation de la région. En ajoutant les 2000 MW déjà en cours d'installation et les 3000 MW supplémentaires inscrits au S3REnR, on atteindrait 8000 MW à terme. On passerait donc de 10 à 30 % de la consommation des Hauts-de-France produite par les énergies renouvelables.

A noter que la consommation des Hauts-de-France correspond environ à 10 % de la consommation nationale.

Yannick Decoster de la Chambre d'agriculture demande s'il est possible de connaître le pourcentage, pour la Somme, des dossiers éoliens écartés lors de l'instruction.

Bruno Sardinha indique que ce chiffre est de 30 % pour les Hauts-de-France et de 33 % pour la Somme, moyennes observées depuis l'an 2000.



L'association « SOS de nos campagnes 80 » indique que le directeur de la DREAL lui a communiqué le chiffre de 20 %.

Le garant demande alors à quel stade de la procédure sont écartés ces projets ?

Bruno Sardinha précise qu'il s'agit du pourcentage des projets refusés. Cela ne tient pas compte des projets qui sont abandonnés par les producteurs suite à des recours, des contraintes techniques pour le raccordement par exemple, des difficultés de financement...

Un participant demande combien de MW sur les 3000 MW sont gagnés grâce aux innovations technologiques sur les réseaux, les smart grids, etc... ?

Laurent Cantat-Lampin indique que sur les 3000 MW envisagés, 1000 MW pourraient être dégagés à partir de solutions dites smart grids d'ici 1 an après l'approbation du S3REnR.

Un élu local se demande si l'impact social de la multiplication des projets éoliens est mesuré convenablement. Il évoque une nécessaire "mixité territoriale" visant à une répartition plus juste des éoliennes sur les territoires.

Par ailleurs, ce même élu local constate que certains habitants doutent désormais de l'utilité de la concertation. Est-ce utile, par exemple, de solliciter encore l'avis de la population qui a déjà donné son avis lors de trois enquêtes publiques sur des parcs éoliens et que deux sont déjà accordés ? Il souhaite que l'humain soit remis au centre des débats.

Cet avis sera consigné au compte-rendu de la réunion.

Clôture de la réunion :

En conclusion, Bernard Féry, garant de la concertation, remercie le public pour sa participation et relève tout particulièrement deux points à prendre en compte dans cette concertation préalable :

- De nombreuses questions ont porté sur la compréhension du mécanisme du schéma (échéance, durée, travaux, localisation...).
- La question de l'impact de l'éolien sur le territoire, l'interrogation sur une possible mixité territoriale des EnR et enfin la notion de mesure de l'impact social de futures implantations de productions ont été au cœur des échanges. Dans ce domaine, il appartient aux associations et au public de s'organiser et de formuler des propositions.

Laurent Cantat-Lampin clôture la réunion et remercie les participants de leur présence en précisant que le public peut poursuivre ses contributions sur internet jusqu'à la clôture de la concertation le 13 juillet.

Fin de la réunion vers 20h30